

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2023
A LA MAIRIE DE CHAUDEYROLLES

Nombre de membres :

En exercice : 11

PRESENTS : 07

VOTANTS : 07

Présents :

DEVIDAL Joël, Maire

BRUN François, 1^{er} adjoint

ROMEAS Jean, 2^{ème} adjoint

GIANA Sébastien, 3^{ème} adjoint

CORTIAL Marie-Louise, conseillère municipale

CROZE Marie-Odile, conseillère municipale

ROMEAS Annie, conseillère municipale

Absents : (excusés)

DEVIDAL Thibaut, conseiller municipal

SELMI Florence, conseillère municipale

TORNATO Christian, conseiller municipal

VIAL Jacques, conseiller municipal

Ordre du jour

- Aménagement du village : Attribution et signature du marché ;
- Eclairage public Bourg et village tranche 2 ;
- Aménagement du Bourg : Demande subvention : Fonds de Concours Territorialisé (CCMLMC)
- Aménagement du village : Marché de maîtrise d'œuvre avenant N°1
- Location de l'auberge et de l'appartement ;
- Programme d'actions 2023 en forêt relevant du Régime Forestier ;
- Cantine et participation aux frais de scolarité pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal ;
- Subvention à l'Association Fin Gras du Mézenc et au Comité des Fêtes ;
- Adhésion à l'Association Fin Gras du Mézenc ;
- Questions diverses.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. GIANA Sébastien

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2022 : Unanimité

001/2023 Signature et Attribution du Marché : Aménagement de trois secteurs du Bourg (Lot N°1) Réseaux Humides :

Vote à l'unanimité

Après la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2023 et après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 7 VOIX POUR

Décide et autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :

Aménagement de trois secteurs du Bourg pour le LOT N°1 Réseaux Humides

Entreprise retenue : GREG TP
1562 route du Puy
43430 FAY SUR LIGNON

Montant du marché : 63 162.10 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

002/2023 Signature et Attribution du Marché : Aménagement de trois secteurs du Bourg (Lot N°2) Aménagements de Surface : Vote à l'unanimité

Après la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 13 février 2023 et après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 7 VOIX POUR

- Décide et autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :
Aménagement de trois secteurs du Bourg pour le LOT N°2 Aménagements de Surface

Entreprise retenue : BROC TR
10 ZA La Champ
43260 SAINT PIERRE EYNAC

Montant du marché : 349 909.70 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

019/2023/ Travaux d'Eclairage Public Bourg et village tranche 2 : Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Eclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Eclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élèvent à : 26 318.11 € HT.

Conformément aux décisions prises par le Comité, le **Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55% soit :**

$$26\ 318.11 \times 55\ \% = 14\ 474.96\ \text{euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
2. De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
3. De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de 14 474.96 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-En-Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
4. D'inscrire à cet effet la somme de 14 474.96 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

021/2023 Aménagement du Bourg Fonds de Concours Territorialisé : Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle à son conseil Municipal que l'aménagement du Centre-Bourg se situe sur 3 secteurs stratégiques du village à savoir :

- La place du monument aux morts devant la maison du Fin Gras et la cour de la salle polyvalente ;
- Le square de l'église et l'aire de loisir autour de l'auberge communale ;
- L'aire de stationnement camping-car et l'accès au cimetière.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des efforts engagés ces dernières années pour améliorer l'attractivité du territoire, restructurer les espaces publics pour les rendre accessibles, et valoriser le patrimoine bâti.

Il donne lecture du devis du Bureau d'Etude AB2R dont le coût s'élève à la somme de 413 000 € HT.

Dans le cadre de la politique de développement pour la période 2020-2026 la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal souhaite mettre en œuvre un dispositif de soutien à l'investissement de ses 22 communes membres dénommé « Fonds de concours territorialisé » Cette opération pourrait prétendre à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide et sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal dans le cadre du Fonds de Concours Territorialisé
- Accepte le devis présenté par le Bureau d'Etude AB2R
- Arrête le plan de financement du projet comme suit :

* Coût de l'opération	413 000 .00 € HT
* CAP 43 DEPARTEMENT	52 000.00 €
* FONDS 199	20 000.00 €
* DETR	88 719.00 €
* LA REGION	100 000.00 €
* Amendes de Police	20 000.00 €
* CCMLM	11 800.00 €
* Autofinancement de la commune	120 481.00 €

- D'inscrire le projet d'aménagement du Bourg au budget de l'année 2023
- De solliciter l'aide de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal dans le cadre du Fonds de Concours Territorialisé
- Autorise M. Le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires au dépôt du dossier de la demande de subvention et au lancement du projet d'Aménagement du Bourg.

022/2023 : Aménagement de plusieurs secteurs du Bourg – Avenant N°1 au Marché de Maîtrise d'Œuvre AB2R : Vote à l'unanimité

Par délibération en date du 02 septembre 2022 le conseil municipal de CHAUDEYROLLES a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude AB2R pour les travaux d'aménagement de plusieurs secteurs dans le Bourg de CHAUDEYROLLES dont le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 290 000 € HT et des Honoraires à 18 560.00 € HT

Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet d'arrêter le coût définitif des travaux qui s'élève à 413 000 .00 € HT

De modifier en conséquence le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre suivant les termes du marché

Par conséquent le forfait définitif de rémunération est le suivant :

Montant des travaux :	413 000,00 €
Taux Honoraires :	5,40 %
Forfait de rémunération :	22 302,00 €

Montant de l'avenant N°1

Montant HT :	3 742.00 €
TVA 20%	748.40 €
Montant TTC	4 490.40 €

La commission d'appel d'offres a donné un avis positif à la passation de cet avenant

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Adopte l'avenant N°1 du maître d'œuvre AB2R ;
- Autorise le maire à signer cet avenant.

023/2023 Location d'un local commercial (auberge communale et d'un logement de fonction : Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'accord à son conseil municipal de mettre en location-gérance l'auberge communale et le logement de fonction moyennant un prix mensuel de 700 € charges non comprises à partir du 15 mars 2023.

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Donne son accord pour mettre en location-gérance l'auberge communale au prix de 400 € TTC par mois soit 333.33 € HT ;
- Donne son accord pour louer le logement de fonction au prix de 300 € par mois ;
- D'établir le contrat de location gérance pour l'auberge ainsi que pour l'appartement de fonction.

Programme d'actions 2023 en forêt relevant du régime forestier :

Le maire donne lecture du devis de l'ONF concernant l'entretien des accotements et talus sur la route forestière des Narces pour un montant HT de 1080.00 €. Avant d'émettre un avis favorable, le conseil voudrait savoir si les déchets sont ramassés. Par conséquent le conseil demande de se rapprocher de l'ONF pour avoir plus de renseignements avant validation.

024/2023 Prise en charge par la commune pour la cantine de l'école : Vote à l'unanimité

M. le Maire donne lecture à son conseil municipal du courrier de la Mairie de FAY SUR LIGNON concernant le repas de midi des enfants scolarisés à l'école de Fay. Les repas sont préparés par le Centre d'Accueil de Saint Front.

A l'heure actuelle le coût total du repas est de 7.00 € par enfant et par jour.

Pour alléger le coût à la charge des parents, le conseil municipal de FAY SUR LIGNON a opté pour une prise en charge à hauteur de 3.00 € par repas et par enfant de la commune.

Afin de ne pas créer de différence entre les familles, il serait souhaitable que CHAUDEYROLLES suive la même démarche

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Accepte la prise en charge de 3.00 € par repas et par enfant de la commune de CHAUDEYROLLES ;
- Autorise le Maire à signer le mandat correspondant à cette prestation.

025/2023 Subvention à l'Association Fin Gras du Mézenc : Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle que la maison du Fin Gras dont le siège est à CHAUDEYROLLES est devenue une structure importante pour la commune au niveau touristique et économique.

Il précise que depuis début 2017 l'Association Fin Gras du Mézenc assure la gestion de la Maison du Fin Gras où trois personnes travaillent pour le développement du Fin Gras. Les bureaux sont installés au centre du village.

La maison du Fin Gras est donc maintenant un lieu ouvert, vivant et animé toute l'année ce qui constitue une richesse nouvelle pour la commune ainsi que pour l'auberge communale.

Aussi, pour consolider son développement l'Association Fin Gras du Mézenc sollicite la municipalité pour une aide financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal décide :

- D'accorder à l'Association Fin Gras du Mézenc une subvention de 2 300 € ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2023 ;
- D'autoriser M. le maire à signer le mandat correspondant à cette dépense.

026/2023 Subvention pour le Comité des Fêtes de Chaudeyrolles. Exercice 2023 : Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal du courrier de la Présidente du comité des fêtes de la commune qui souhaite organiser différents événements sur l'exercice 2023 à savoir :

- Accueil de l'Ardéchoise,
- Omelette Géante,
- Sortie découverte du patrimoine, de la faune, et de la flore de Chaudeyrolles,
- Vide Grenier,
- Goûter Spectacle de Noël...

Pour mener à bien ces manifestations, le comité sollicite la commune pour apporter un soutien financier.

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Accepte d'allouer une participation financière à hauteur de 1 000 € ;
- De prévoir les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2023 ;
- Donne tout pouvoir à M. le Maire à signer le mandant correspondant à cette dépense.

027/2023 Adhésion 2023 à l'Association Fin Gras du Mézenc : Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du courrier de l'Association Fin Gras du Mézenc qui indique que le soutien moral et financier chaque année permet de progresser dans la démarche de qualité qui apporte une notoriété croissante au Massif Mézenc-Gerbier.

Aussi, l'Association demande de confirmer notre adhésion pour 2023 moyennant la somme de 250 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- Accepte d'adhérer à l'Association Fin Gras du Mézenc pour l'année 2023 et s'acquitte du règlement de la cotisation de 250 €.
- Donne pouvoir à M. le Maire à signer le mandat correspondant à cette adhésion.

Questions Diverses

- Lecture du devis de l'Entreprise CRESPIY concernant les travaux de la salle de bain à l'ancienne école où une plus-value est à prévoir de 3 000 €. Le conseil demande de se rapprocher d'un autre artisan pour comparaison.

Acte rendu exécutoire

Clôture de la séance à 21h30.

P.V. arrêté lors de la séance du 17 mars 2023

Le Maire, M. JOËL DEVIDAL

M. GIANA Sébastien

Secrétaire de séance

